

AFFAIRE n° 10

O B J E T . Réalisation d'une Piscine à la MONTAGNE 8ème km

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT ET DES AVIS DES COMMISSIONS.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité a confié au Cabinet HEBRARD ABADIE, en Décembre 1983, l'étude d'une piscine à la MONTAGNE au P.K.8.

Ce projet porte sur la réalisation d'un bassin de 25 x 10 mètres avec chauffage solaire, et d'un bâtiment vestiaires-douches.

Estimés à 2 700 000 Francs, ces travaux pourront être financés par un emprunt CDC. Une subvention de 150 000 Francs est toutefois susceptible d'être accordée par le Comité Régional de l'Energie.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres et en cas de résultat infructueux de traiter de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

- Travaux Publics : Avis favorable. Souhaite néanmoins obtenir toutes garanties quant au bon fonctionnement du chauffage solaire.
- E.C.T.L. : Favorable.
- Finances : Favorable. Là encore, la Commission note que le fonctionnement de cette piscine sera de l'ordre de 800 000 FF par an.

M. GERARD G. : Je sais que l'adjoint de la Montagne réclame cela depuis un certain temps et que, par conséquent, je crains de le décevoir, une fois de plus, en posant la question de l'opportunité. Au moment où tout le monde se plaint du désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'habitat, peut-on raisonnablement consacrer la somme de 2 700 000 FF à la construction d'une piscine, qui à mes yeux reste superflue par rapport à l'habitat social ?

LE MAIRE : Demandez donc aux écoliers qui fréquentent les piscines, leur opinion à ce propos.

M. GERARD G. : La politique, Monsieur le Maire, ce n'est pas de s'adresser à eux. Par contre, vous avez été élu, je pense, pour définir, vous-même, les priorités et non pas pour les demander aux écoliers. Ou alors, faisons appel à eux, directement !

LE MAIRE : Vous ne tenez pas toujours ce même langage.

.../...

M. GERARD G. : Pourtant si. On doit tenir compte, mais ne pas suivre obligatoirement ce que décident les autres. Le choix pour moi est le suivant : à partir du moment où comme subventions on espère uniquement 150 000 FF, apparemment données par le Comité Régional,

est-ce qu'il est opportun de dépenser 2 700 000 FF ? Ne serait-il pas mieux de faire, pour la même somme, de l'habitat social à la Montagne ? Et, s'il faut demander à l'écologiste son opinion, je voudrais avoir sa réponse sur la préférence pour le bain ou une maison correcte.

LE MAIRE : Si vous demandez à ce dernier s'il préfère travailler ou aller en récréation, il optera pour la deuxième proposition. De toute manière, il y a des logements à la Montagne.

M. GERARD G. : Il n'y a donc pas de problèmes de logements à la Montagne, alors !

LE MAIRE : Il y a des problèmes, effectivement. Mais, ils seront résolus dans le temps. En fait, le logement est une responsabilité d'Etat, du Gouvernement. Nous sommes obligés d'y suppléer, et nous le faisons dans la mesure de nos moyens ; nous ne pouvons pas en faire une priorité ; à chacun ses attributions. Sinon, c'est trop simple de se décharger de ses travaux sur les autres, en disant : "Les autres sont face à la réalité ; qu'ils se débrouillent !". Il faut quand même choisir. Nous réalisons notre part, et même plus que notre part, mais ce n'est pas notre travail. C'est comme pour l'emploi : il s'agit d'une responsabilité gouvernementale, et pourtant, nous y prenons part, et même une bonne part, mais ce n'est pas le principal pour nous, puisque c'est une responsabilité gouvernementale.

M. GERARD G. : Mais, c'est aussi votre responsabilité.

LE MAIRE : C'est avant tout une responsabilité du Gouvernement.

M. GERARD G. : Je l'admets, Monsieur le Maire ; mais, ce n'est pas parce qu'il y a une carence quelque part que vous devez vous retrancher derrière elle.

LE MAIRE : Je ne me retranche pas. Justement, j'en ai fait la preuve en construisant beaucoup et en essayant de créer de nombreux emplois. Alors, s'il y a bien une commune qui ne se retranche pas, c'est bien la nôtre.

Une piscine fait partie des équipements, au même titre que les écoles, les stades...

Il est trop facile, à chaque fois qu'on fait une dépense de ce genre, de dire de réaliser aussi des logements.

M. GERARD G. : Je préfère rester sur mes positions plutôt que de me décharger systématiquement derrière le "désengagement de l'Etat".

Je constate que dans ce département, en ce moment, il y a deux slogans : "désengagement de l'Etat", ce à quoi les autres répondent en face : "lourd héritage", et rien n'est fait. Dans dix ans, et même avant, lorsque nous serons emportés par une vague de fond, tout le monde se demandera pourquoi. Tout simplement, parce que nous nous serons désengagés, nous aussi.

LE MAIRE : Vous avez vu que notre budget est justement volontariste. On ne baisse pas les bras. On aurait pu dire : "On fait comme l'Etat". Ce dernier a dit : "Pas plus de 5 %. On ne bouge pas". On aurait pu faire de même. On ne l'a pas fait, cependant.

000067

M. GERARD G. : Pour être volontaristes, vous l'êtes, en effet : augmentation des impôts de 14 %.

LE MAIRE : Cela vous montre, quand même, que l'on a pris nos responsabilités. Et, depuis quatorze ans, je prends mes responsabilités. Depuis quatorze ans, j'ai augmenté les impôts et j'ai montré aussi à la population dionysienne que son argent était bien employé et ils l'ont constaté.

M. GERARD G. : De toute façon, c'est un choix à faire. J'estime, quant à moi, que ce choix est mauvais. Qu'il me soit permis de dire que ce n'est pas le nôtre. Nous sommes encore, Dieu merci, dans un pays de liberté.

M. BOX : Peut-on savoir ce que comporte cette piscine ? Moi, je vois un trou avec un peu d'eau, et je dis que c'est cher 2 700 000 FF. Y a-t-il des bâtiments ? Est-ce couvert ?...

LE MAIRE : Oui, il y a des bâtiments. Une piscine ne fonctionne pas sans vestiaires. Le terrain est assez difficile, également. Il y a aussi le système de régénération... C'est tout cela qui fait le prix.

Je mets aux voix. 1 opposition. Le rapport, ainsi que les avis des commissions sont adoptés à la **MAJORITE**.

---

Reçu à la Préfecture  
le 08/06/1984